

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE L'ANZELING

Révision des zonages d'assainissement des communes de Chémery-les-Deux, Dalstein, Ebersviller, Hestroff, Menskirch et Piblange et mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

1^{er} avis d'enquête publique

Par arrêté du 04 avril 2023, il sera procédé, pendant un délai d'un mois **du 02 mai 2023 au 05 juin 2023 inclus**, à une enquête publique sur les projets de révision des zonages d'assainissement des communes de Chémery-les-Deux, Dalstein, Ebersviller, Hestroff, Menskirch et Piblange et la mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le Président du tribunal administratif de Strasbourg, en date du 22/02/2023, a désigné Monsieur André L'HUILLIER en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier technique et administratif ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés aux Mairies des communes de Chémery-les-Deux, Dalstein, Ebersviller, Hestroff, Menskirch et Piblange du 02/05/2023 au 05/06/2023 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et y apporter ses observations.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public les lieux, jours et heures suivants :

EBERSVILLER :	mercredi 03 mai 2023	de 10H00 à 12H00
PIBLANGE :	jeudi 04 mai 2023	de 14H00 à 16H00
HESTROFF :	vendredi 05 mai 2023	de 09H30 à 11H30
MENSKIRCH :	mardi 09 mai 2023	de 17H00 à 19H00
DALSTEIN :	jeudi 11 mai 2023	de 10H00 à 12H00
CHEMERY-LES-DEUX :	mardi 16 mai 2023	de 09H30 à 11H30
Et	jeudi 01 juin 2023	de 17H30 à 19H00
EBERSVILLER :	vendredi 02 juin 2023	de 14H00 à 16H00
PIBLANGE :	lundi 05 juin 2023	de 14H00 à 16H00

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur André L'HUILLIER Commissaire-enquêteur
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Anzeling
3 bis, rue de France
57320 BOUZONVILLE

Ces courriers seront annexés au registre d'enquête.

Le dossier sera également accessible en version dématérialisée à l'adresse internet suivante pendant la durée de l'enquête et permettra d'y apporter les contributions du public :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4605>

Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Anzeling pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Bouzonville, le 17 avril 2023.
Le Président, Thierry UJMA.